

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**Plan de Prévention des Risques Miniers
des communes de Bréhain-la-Ville
Errouville, Serrouville et Tiercelet**

Règlement

Annexe 4

**Attestation de l'expert pour
construction hors typologie**

Annexe à l'arrêté du 21 MAI 2015

Le Préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jean-François RAFFY

PROJET DE CONSTRUCTION DEROGEANT A LA TYPOLOGIE DEFINIE PAR LE PPRM ATTESTATION DE L'EXPERT

Je soussigné 1,
 Ingénieur, expert en conception de structures de bâtiments,
 Agissant pour le compte de 2,
 pour le projet présenté sous le dossier n° 3,
 présenté par 4,

ATTESTE

- Avoir pris connaissance du plan de prévention des risques miniers de⁵, et notamment du cahier des charges qui y est annexé;
- Avoir constaté que le projet de construction se situe en zone⁶ du PPRM et qu'en conséquence les dispositions de ladite zone s'appliquent;
- Avoir conçu la structure du bâtiment selon la procédure dérogatoire prévue par le règlement du PPRM, article [b.9.2, c.9.2, d.9.2.]⁷
- A ce titre, avoir mené l'étude de la structure selon le cahier des charges annexé au PPRM, en définissant:
 - les matériaux utilisés
 - les principes et règles de conception
 - le contexte géologique
 - les points dérogeant à la typologie du PPRM
 - les principes architecturaux et techniques permettant d'améliorer qualitativement le comportement du bâtiment vis-à-vis des affaissements miniers
- Avoir, compte tenu des éléments précédents, conclu que la réalisation de l'aléa ne produirait pas sur le bâtiment des dommages d'un niveau supérieur au niveau N3 tel que défini à l'article 1.3 du cahier des charges.

Fait à , le

Signature,

¹ NOM, Prénom

² bureau d'études, cabinet d'architecture, etc., chargé de réaliser l'étude

³ N° du dossier de permis de construire

⁴ Nom, Prénom ou raison sociale du pétitionnaire

⁵ périmètre du PPRM (AP d'approbation ou d'application immédiate)

⁶ Préciser zone J, O1 à O9 ou R2, et pour cette dernière la catégorie d'aléa (mouvements résiduels, ou affaissement progressif avec pente de %)

⁷ Rayer les mentions inutiles